

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 janvier 2019**

Sous la présidence de Monsieur Marcel LUTTMANN, Maire, et suite à la convocation adressée en date du 15 janvier 2019.

Membres présents : M. FISCHER Daniel / Mme WEBER Sophie / M. GROLLEMUND René / Mme ROHMER Marie-Anne, *Adjoints au Maire.*

Mme ARBOGAST Annie / M. BOHN Armand / Mme BRASSEL Yolande / MM. BURTIN Pierre / CARBIENER Julien / Mme CHAVEROT Elisabeth / M. CLOSSET Christian / Mme DATTOLICO Isabelle / M. DERVAUX Fabien / Mmes DOMINIAK Nathalie / ECKENDOERFFER Caroline / EBERLE-SCHULER Christelle / MM. FRITSCH Romain / GOUETH Alphonse / Mme GROH Marlène / M. HUMMEL Christophe / Mmes KAPPS Geneviève / KELHETTER Isabelle / M. MEDER Joseph / Mme PFERSCH Geneviève / M. WENDLING Jean-Marc. M. BARILLON Rémi qui a rejoint la séance au point N° 3.

Membre(s) absent(s) excusé(s) : /.

Procurator(s) : /.

Ordre du Jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 17/12/2018
 - Délégation permanente au Maire - Devis et Factures
 - Délégation permanente au Maire - Acceptation indemnisation de sinistre(s)
- Avenant N° 1bis contrat de maîtrise d'œuvre - Rénovation par phases du CCS "Les Roseaux"
- Création d'un regroupement pédagogique intercommunal - Étude préalable
 - Convention de mise à disposition du local associatif
- Mise à jour du tableau de classement des voies communales
 - Divers

Après avoir souhaité la bienvenue ainsi qu'une bonne année 2019 aux membres du Conseil Municipal, aux conseillers, adjoint et maire honoraires et aux membres du CCAS présents lors de cette première séance de l'année, le maire rappelle au souvenir de tous les conseillers et adjoint honoraires qui nous ont quittés en 2018.

Il évoque le mouvement des gilets jaunes dont certaines revendications sont à prendre en considération même s'il est difficile d'accepter les débordements lors des manifestations qui se déroulent depuis 10 semaines. Il souhaite qu'à travers le Grand Débat National, la situation puisse s'apaiser afin que le pays retrouve son calme et détaille les informations reçues et actions menées et à venir au niveau communal.

Il revient sur l'attentat de Strasbourg qui a touché durement une famille de Marlenheim.

Il rappelle que nous sommes à la veille des élections européennes et souhaite que la participation électorale soit au rendez-vous et que les résultats réaffirment la volonté de poursuivre la construction européenne.

Il aborde également le projet de création de la Collectivité Européenne d'Alsace en soulignant qu'il s'agit du premier pas d'une démarche dont il souhaite la réussite afin que l'Alsace puisse conserver son identité. Pour ce qui concerne les grands projets communaux, il évoque l'Espace Culturel et Touristique achevé en 2018 et qu'il s'agit maintenant de faire fonctionner, le projet du rond-point de l'entrée Est qui est en cours de finalisation et l'épineux dossier des Roseaux pour lequel il faudra se positionner prochainement.

Il termine son allocution en exprimant sa solidarité avec les Sapeurs-Pompiers et les services de sécurité et en adressant ses plus vifs remerciements aux membres du Conseil, au personnel communal, à l'ensemble des bénévoles, des associations qui s'impliquent dans la vie de la cité.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Christine Ohrel, Directrice Générale de Services, en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17/12/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17/12/2018 transmis à l'ensemble des membres est proposé à la signature du Conseil et est adopté à l'unanimité dans la forme et la rédaction proposées.

1/2019 - DELEGATION PERMANENTE AU MAIRE - DEVIS ET FACTURES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 statuant sur les délégations générales de compétences données au Maire,

Le Conseil Municipal prend connaissance des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation permanente pour les marchés suivants :

ROSEAUX

- ☛ Marché d'urgence impérieuse confié aux Ets Bois et Technique afin d'étayer la salle culturelle et sportive "Les Roseaux" pour prévenir le risque d'effondrement.
Lot N° 1 : Pose et dépose des tours d'étalement : **33.248 € HT**,
Lot N° 2 : Fourniture des étais : **2.340 € HT / mois**.

La dépense sera imputée sur les C/21318-151 et C/6135.

DIVERS

- ☛ Avenant au contrat de maintenance des logiciels métiers de JVS-MAIRISTEM suite à diverses évolutions (prélèvement à la source, PES Marchés, répertoire électoral unique, ...) avec une augmentation de la redevance annuelle de **460 € HT**.
- ☛ Avenant N° 1 au contrat signé avec l'APAVE d'un montant de **2.500 € HT** pour le contrôle technique de la transformation de la Maison Klein suite à l'allongement de la durée prévisionnelle de **travaux**.
- ☛ Offre des Ets Créative Agency et Ott Imprimeurs pour l'Appariteur 2019 (12 pages) d'un montant respectif de **1.600 € HT** et **1.266 € HT par bulletin** (hors centaine supplémentaire et/ou supplément 4 pages).

2/2019 - DELEGATION PERMANENTE AU MAIRE - ACCEPTATION INDEMNISATION DE SINISTRE(S)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 statuant sur les délégations générales de compétence données au Maire,

Le Conseil Municipal prend acte de la décision de recouvrement prise par le Maire en vertu de sa délégation permanente suite à la proposition d'indemnisation formulée par la Compagnie d'Assurances concernée pour le(s) sinistre(s) suivant(s) :

- Choc de véhicule sur le mur de clôture du cimetière (**6.716,08 €**).

3/2019 - AVENANT N°1bis CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - RENOVATION PAR PHASES DU CENTRE CULTUREL ET SPORTIF "LES ROSEAUX"

Vu la délibération N° 68/2018 du 23/07/2018 désignant le Cabinet Fluor Architecture comme mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre du projet de rénovation par phases du Centre Culturel et Sportif "Les Roseaux" (CCS),

Vu le constat des mouvements sur la structure du Centre Culturel et Sportif "Les Roseaux" présentant un risque d'effondrement du complexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- *autorise le Maire à signer l'avenant N° Ibis au contrat de maîtrise d'œuvre notifié en date du 8/08/2018 au Cabinet Fluor Architecture, mandataire du groupement : cet avenant **annule et remplace** l'avenant N° 1 autorisé par délibération du Conseil du 19/11/2018 et non mis en œuvre suite à l'aggravation de la situation,*
- *décide de retenir le montant prévisionnel des travaux de renforcement des arcs de charpente et réparation des pieds de poteau de la salle culturelle et sportive estimés à **256.800 € HT**,*
- *décide de retenir pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à ces travaux un forfait de rémunération de **44.000 € HT** et autorise le Maire à signer avec le groupement de maîtrise d'œuvre l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre et tous les documents s'y rapportant,*
- *autorise le Maire à lancer la consultation d'entreprises et à signer le marché de travaux,*
- *sollicite la subvention du Conseil Départemental au titre du fonds d'attractivité.*

L'avenir du CCS "Les Roseaux" sera rediscuté comme convenu en séance des Commissions Réunies qui se tiendra le lundi 4 février 2019.

4/2019 - CRÉATION D'UN REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTER-COMMUNAL – ETUDE PRÉALABLE

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.2121-30 et L.212-2,

Mme Sophie Weber explique que les effectifs scolaires de l'École Maternelle les Tilleuls et de l'École Élémentaire Pierre Pflimlin sont en baisse et qu'au vu des prévisions et des échanges avec Madame Bastien, Inspectrice de l'Éducation Nationale de notre circonscription, une fermeture (voire deux) de classe pourrait être envisagée sur la commune. Cette baisse est due à deux facteurs :

- la légère baisse du nombre de familles issue du secteur « centre »,
- la mise en œuvre sur ces sites du bilingue.

Madame Bastien suggère, pour maintenir les postes actuels et donner une cohérence territoriale en matière pédagogique et éducative, de créer avec la Commune de Nordheim, un Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) qui prendrait la forme d'une entente entre les deux collectivités territoriales. Des précisions ont été apportées sur le mode de fonctionnement par cycles, la problématique du transport (non obligatoire) et le maintien d'une direction sur chacun des sites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- *prend connaissance de cette information,*
- *décide d'étudier la possible mise en œuvre d'une telle structure avec la Commune de Nordheim.*

La délibération actant la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) devra être prise avant le 1^{er} mars 2019.

Une réunion de la Commission Enfance et Jeunesse consacrée à ce point, est programmée le 5 février prochain.

Mme Annie Arbogast rajoute qu'il faut tout mettre en œuvre pour éviter la fermeture de classe compte tenu des difficultés à obtenir une réouverture.

5/2019 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LOCAL ASSOCIATIF

Vu la mise en place par la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble d'une délégation de service public pour l'accueil périscolaire sur le territoire,

Vu les effectifs importants accueillis durant la pause méridienne au périscolaire de l'école élémentaire P. Pflimlin,

Appelé à se prononcer sur la mise à disposition par la Ville de Marlenheim à la Communauté de Communes d'un local supplémentaire pouvant accueillir un effectif plus important,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- *décide de conclure une convention avec la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, définissant les conditions d'utilisation du local associatif pour le fonctionnement de l'accueil périscolaire, ainsi que les obligations respectives du propriétaire et du locataire et les modalités financières d'utilisation,*
- *autorise le Maire à signer cette convention.*

La convention prendra effet, de façon rétroactive, à compter du 1^{er} septembre 2018.

6/2019 - MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

Vu l'article L.141-3 du Code de la voirie routière,

Le Maire explique que suite à l'achèvement de diverses tranches de lotissement ayant donné lieu à rétrocession à la Commune et à la réalisation d'opérations d'urbanisme, il convient de classer les voies ou portions de voies concernées dans le domaine public communal. Ces voies et portions de voies correspondent aux critères de classement dans la voirie communale, desservent des habitations et assurent la continuité du réseau communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- *demande le classement dans la voie communale des voies et portions de voies détaillées ci-dessous :*

Voie ou autre	Section	N° de parcelles	Surface	Longueur rues et sentiers
Rue des Ardennes	03 20	269 886	13.34	Rue des Ardennes 125 ML
Rue des Ardennes + sentier vers Acacias	20	884 et 998	11.00	Sentier : 50 ML
Rue de Champagne	20	882 – 883 et 885	15.49	125 ML à intégrer ; total rue : 300 ML
Rue des Malgré-Nous + sentiers vers Ardennes et Schweitzer	03	268 – 270 – 299 et 301	18.76	Rue : 140 ML Sentier vers rue des Ardennes : 50 ML Sentier vers rue Schweitzer : 75 ML
Rue de Lattre de Tassigny	03 29	271 606 – 619 – 653	29.28	Partie de la rue à intégrer : 185 ML sur un total de 330 ML
Rue des Acacias	20	999 et 1011	13.88	260 ML
Rue Sainte Odile	20	1136	19.67	210 ML
Rue de Rust / Acacias	20	1135	27.5	Rue de Rust : à intégrer : 170 ML sur un total de 225 ML
Rue Alfred Kastler et Sébastien Brand et sentier entre Brand et Kastler	20	1217 et 1218	31.08	Rue Alfred Kastler : 115 ML Rue Sébastien Brand : 155 ML Sentier : 58 ML
Rue Stoeber + sentier entre Stoeber et Matthis	20	1216	8.57	Rue Stoeber : 50 ML Sentier entre Stoeber et Matthis : 60 ML
Rue des Frères Matthis	20	1222	25.15	205 ML
Rue Frédéric Hoffet	20	1215	11.13	85 ML
Rd Point rue Hoffet et Piste cyclable	20	1223	15.13	SO, fait partie du rond-point
Sentier Peupleraie vers Piste Cyclable	20	1008 et 1221	2.08	55 ML
Une bande de la Piste Cyclable, longeant la rue d'Austrasie.	20	1005 – 1009 et 1010	6.71	SO, car bande de terrain le long de la piste cyclable qui elle-même longe la rue d'Austrasie
Rue Gustave Stoskopf	20	1214	6.84	82 ML
Rue Jean Hans Arp + sentier vers Peupleraie	20	1220	11.66	Rue Jean Hans Arp : 55 ML Sentier : 45 ML
Rue des Peupliers + sentier vers peupleraie	20	1003	20.63	Rue des Peupliers : 160 ML Sentier : 28 ML
Impasse des Bouleaux + sentier vers Peupleraie	20	1006	10.56	Impasse Bouleaux : 70 ML Sentier : 20 ML
Rue et Impasse des Pins	20	1004	24.97	Rue des Pins : 210 ML Impasse des Pins : 40 ML
Rue des Marronniers	20	1002	12.5	150 ML
Impasse des Marronniers + sentier entre cette impasse et la rue des Chênes	20	1001	8.28	Impasse des Marronniers : 54 ML Sentier : 40 ML
Rue des Chênes + sentier vers la Piste Cyclable	29 20	615 – 616 – 617 1000	21.32	Rue des Chênes : 170 ML Sentier : 25 ML
Sentier Peupleraie vers Matthis	20	1219	1.45	35 ML
Rue Armand Bussé	29	925	9.94	À intégrer 90 ML sur un total de 215 ML
Impasse des Ormes	29	924	7.45	70 ML
Sentier entre Rue de Lattre et rue Bussé	29	618 et 869	5.60	135 ML
Rue de la Hofstatt	29	1318 et 1409	24.17	300 ML
Rue de Neustrie	29	1320	28.6	290 ML
Chemin rural vers champs, à partir de la rue de Neustrie	29	1319	4.02	60 ML
Sentier parallèle à la rue de Neustrie	29	1321 et 1324	8.60	188 ML
Sentier perpendiculaire rue de Neustrie	29	1322	3.21	75 ML
Rue des Mérovingiens	29	1325	3.63	95 ML
Rue Louis Klock + sentier vers rues de Mérovingiens + sentier vers et le long du fossé.	34	262	22.02	Rue Louis Klock : 70 ML Sentier vers Mérovingiens : 55 ML Sentier vers fossé et le long du fossé : 125 ML
Rue Georges Fritsch et le sentier vers le fossé	34	237	9.42	Rue Georges Fritsch : 65 ML Sentier vers fossé : 30 ML
Chemin rural à l'Est du Lotissement Vogésia	34	212	12.20	70 ML

Rue Griesmatt – 13 parcelles	29	1211 - 1212 – 1218 – 1220 – 1222 – 1224 – 1226 – 1228 – 1230 – 1232 - 1234 – 1236 - 1238	24.00	225 ML
Rue des Landgraves	29	1344	16.05	205 ML
Trottoir le long de l'ancienne route de Kirchheim	29	1012	5.15	SO, car bande de terrain le long de la rue
Les abords de part et d'autre de la rue de Bruxelles	29	1201 – 1203 – 866 – 858 – 856 – 854 – 798 – 801 – 804 – 868 – 864 – 862 – 860 – 834 – 832 – 808 et 811	6.11	SO car bandes de terrain très peu larges le long de la rue
Rue d'Oslo + deux parcelles à l'entrée côté rue de Bruxelles	29	807 – 944 – 966 et 975	3.81	81 ML
Deuxième série de parcelles le long de la rue de Bruxelles	29	830 – 828 – 791 – 789 – 788 – 934 - 813 – 815 – 817 – 819 – 821 – 823 – 825 – 827 et 837	7.86	SO, car bandes de terrain très peu larges le long de la rue
Parcelle à l'entrée de la rue de Rome	29	770	1.61	SO, car intégré dans le rond-point
Rue de la Fontaine, en partie Nord, racheté aux riverains	07	152 – 153 – 154 – 237	1.38	SO ; bouts de parcelles rachetées aux riverains
Rue Paul Laugel	06	123 – 196 – 198 – 200 – 202 – 203 et 206	7.67	95 ML
Rue du Stade + Usine	05 29	291 – 292 1243 - 1244 – 1247 – 1249 et 1251	16.99	187 ML
Angle rue et Impasse Hôpital	01	202 et 204	0.09	SO : une toute petite partie de la rue
Place du Kaufhaus (ancien OT)	06	1	3.10	SO : parcelle d'assiette d'un ancien bâtiment communal démoli en 2014

SO : Sans Objet

- *donne tout pouvoir au Maire pour procéder aux demandes et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.*

DIVERS

⇒ **Discussion sur le transfert des compétences "eaux et assainissement" à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble.**

Le Maire rappelle que les modalités de transfert des compétences eau et assainissement à l'Intercommunalité introduites par la loi NOTRe ont fait l'objet d'un assouplissement en 2018. Le texte maintient le caractère obligatoire du transfert et la date butoir du 1^{er} janvier 2020. Mais pour les communes situées dans une communauté de communes un dispositif de report en janvier 2026 a été acté nécessitant une délibération des communes à prendre avant le 1^{er} juillet 2019 par une minorité de blocage.

Cette compétence qui est aujourd'hui communale a été déléguée au SDEA. Le transfert à la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble n'aura pas de conséquence pour l'usager puisque cette dernière la déléguera ensuite au SDEA. Pour la Communauté de Communes, l'avantage est double : augmentation du coefficient d'intégration fiscale et augmentation de la DGF.

MM. Pierre Burtin et Jean-Marc Wendling font remarquer que les communes de notre structure intercommunale appartiennent aujourd'hui à différentes commissions géographiques du SDEA, ces dernières pratiquant une tarification différenciée. Ils demandent que la fixation du prix reste de la compétence de chacune d'entre elles.

Le Maire fait savoir que différents niveaux d'intégration sont possibles dont un pour lequel l'harmonisation des tarifs n'est pas exigée.

⇒ **Le Maire informe le Conseil** de la nouvelle organisation des services municipaux : modifications organisationnelles majeures et recrutement de nouveaux agents suite aux départs enregistrés dans les différents services dont la police municipale qui comporte un seul policier. A ce sujet, le Maire rajoute que l'hypothèse d'une police pluri-communale avec les communes voisines a été examinée mais ces dernières n'ont pas souhaité donner suite au projet. Une convention avec la Commune de Nordheim est néanmoins envisagée afin que le policier puisse intervenir au Groupe Scolaire Nordheim-Marlenheim.

⇒ **Population légale au 1/01/2019**

Il est rappelé que depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10.000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année.

Les populations légales de chaque commune sont actualisées tous les ans. Elles sont établies conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi N° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

La commune a réalisé une enquête de recensement en janvier-février 2018. En juillet 2018 a été réceptionné le résultat des comptages effectués par l'Insee à l'issue de cette enquête. **La population municipale recensée en 2018 s'établit à 4.267 habitants.** Ce chiffre a été utilisé pour le calcul des populations légales au 1/1/2019. Les populations 2019 correspondent à la situation 2016. En effet, afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu de la période 2014-2018, soit le 1^{er} janvier 2016. En effet, les enquêtes de recensement étant réparties sur cinq années, il est recommandé de calculer des évolutions sur des périodes d'au moins cinq ans. **Ainsi les populations légales millésimées 2016 peuvent être comparées à celles de 2011.**

Données au 1/1/2019 = population légale millésimée 2016

	1/1/2017 Millésime 2014	1/1/2018 Millésime 2015	1/1/2019 Millésime 2016	△2018/2019
Population municipale	4 090	4 217	4 234	
Population comptée à part*	58	60	64	
Population totale	4 148	4 277	4 298	+ 0,04%

	1/1/2014 Millésime 2011	1/1/2019 Millésime 2016	△ Millésime 2011 / Millésime 2016
Population municipale	3 806	4 234	
Population comptée à part*	54	64	
Population totale	3 860	4 298	+ 11%

**La population comptée à part comprend notamment certaines personnes dont la résidence habituelle est située dans une autre commune qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (personnes de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale à Marlenheim mais résidant dans une autre commune pour leurs études, personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune telle que service de moyen ou long séjour, maison de retraite, caserne, ...).*

⇒ **Compte rendu responsables des commissions communales et groupes de travail**

Bâtiments et Constructions Publiques (BCP) : M. le Maire

Réunion du 17 janvier 2019 consacrée au dossier du Centre Culturel et Sportif "Les Roseaux".

Le Maire rappelle la décision du 21 novembre dernière de procéder à la fermeture des Roseaux suite aux mouvements constatés sur la structure. Une estimation concernant la réparation de l'ensemble du complexe et de la maîtrise d'œuvre s'y rapportant a été demandée afin de pouvoir remettre cet outil au service de la population.

M. Romain Fritsch s'interroge sur les honoraires à verser à ce stade au groupement de maîtrise d'œuvre auxquels se rajouteront ceux liés à la réparation du complexe et regrette un déficit de discussion avec le maître d'œuvre qui aurait permis d'avoir des informations plus précises sur la situation.

M. Pierre Burtin s'inquiète que l'équipe locale d'OTE Ingénierie en charge du dossier n'ait pas détecté les problèmes plus tôt.

M. Christian Closset interroge le Maire quant à la garantie donnée sur la réparation. Le Maire fait savoir qu'il y aura une garantie décennale sur ces travaux.

M. Christophe Hummel souhaite connaître la date de fin de chantier des travaux de réparation. Compte tenu des délais liés à la consultation d'entreprises, à l'analyse des offres et au choix du titulaire du marché, à la préparation et aux travaux proprement dits, la salle devrait être opérationnelle courant juillet 2019 et en tout état de cause à la prochaine rentrée scolaire.

M. Jean-Marc Wendling interroge le Maire sur les financements extérieurs possibles. Ces travaux devraient pouvoir être pris en compte dans le fonds d'attractivité du Département. Pour la DETR, cela dépendra de la catégorie des travaux subventionnables au titre de l'année 2019 (donnée non connue à ce jour).

Le Maire rajoute qu'un dossier de sinistre a été déposé auprès de notre assureur et qu'une demande de classement de la commune en catastrophe naturelle suite à sécheresse a été introduite à la Préfecture.

⇒ **Information sur le dossier de TSPO.**

Le Maire revient sur la réunion de lancement du Comité de Ligne TSPO du 15 janvier dernier qui a notamment levé certaines inquiétudes sur l'avenir du projet pour la portion Ittenheim-Entrée A351. Les services de la DREAL ont confirmé que le bus à haut niveau de service y circulera en site propre à l'exception de 730m au niveau des bretelles d'entrée et de sortie RN4/Contournement Ouest de Strasbourg.

Les travaux du TSPO se dérouleront en trois phases :

- 1) 2019/2020 : Ittenheim - Carrefour Musau
- 2) 2021 : Carrefour Musau - Entrée A351
- 3) 2022-2023 : A351

La voie réservée au bus sera implantée sur la bande d'arrêt d'urgence en réduisant la bande centrale.

La situation entre Wasselonne et Furdenheim qui relève de la compétence départementale fera l'objet de la prochaine réunion à laquelle seront associés le Conseil Départemental, la CTBR et la Région Grand Est. Outre la création d'un rond-point à la hauteur du carrefour RD1004/RD vers Fessenheim-le-Bas, il reste à régler la question des parkings relais. Ceux de Marlenheim (Colombe et Kronthal) sont saturés. L'agrandissement du parking Colombe, le projet de création d'un parking à Wasselonne (à la hauteur de Zehnacker) et le foncier au niveau du bassin au Kronthal devraient améliorer la situation.

⇒ **Compte-rendu des décisions prises par la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble.**

- Dans le cadre des transferts de compétence des communes à la Communauté de Communes, cette dernière s'est opposée au transfert de la compétence animation commerciale des bourgs centre qui continue de relever des communes concernées.

- Mise en place d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la Communauté de Communes à certaines de ses communes membres afin de réduire les inégalités entre les communes d'une même intercommunalité ayant opté pour la Taxe Professionnelle Unique.
- Programme de voirie 2019 à Marlenheim :
 - ✓ Rue de Bruxelles (tronçon rue de l'Europe - rond-point de Kirchheim), les travaux ont été repoussés au mois d'août 2019 afin de limiter la gêne occasionnée par le chantier,
 - ✓ Rue de l'Industrie (au sud des Ets Heimbürger), les travaux seront précédés par la mise en place d'un bassin de rétention d'eau étudiée par le SDEA.

⇒ **M. Pierre Burtin signale** qu'une réunion d'information sur le thème des centrales villageoises organisée par le Pays Bruche Mossig Piémont aura lieu le **19 mars 2019** au caveau de l'Hôtel de Ville.

⇒ **Mme Marie-Anne Rohmer rappelle** que la conférence "Zéro phyto" animée par la Fredon Alsace se tiendra **jeudi 28 février 2019** au caveau.

⇒ **M. Daniel Fischer invite :**

- ✓ Au vernissage de l'exposition de sculptures sur pierre organisée à la Médiathèque le **2 février 2019**,
- ✓ A la balade thermique organisée par le Pays Bruche Mossig Piémont le **4 mars 2019** : visite sur place avec caméra thermique (**sur inscription en Mairie avant le 31 janvier prochain**) suivie d'une conférence.

⇒ **Les prochaines réunions du Conseil sont fixées comme suit :**

- 25/02/2019
- 01/04/2019.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, le Maire clôt la séance à 20 h 30.

Christine Ohrel



Secrétaire de Séance

Marcel Luttmann



Maire de Marlenheim